Conforme à l'original produit,
Début du texte, page suivante.

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°34 du 20 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°3

DÉCISION N° 263/DEF/EMA/SC-SOUT/CPCS
portant relève des commandants de base de défense pilote à l'été 2010.

Du *8 juillet 2010*

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « études synthèse management général ».*

DÉCISION N° 263/DEF/EMA/SC-SOUT/CPCS portant relève des commandants de base de défense pilote à l'été 2010.

Du 8 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 5 4 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 105.1, 110.6.1, 112.4.1, 114.2.1

Référence de publication : BOC N°34 du 20 août 2010, texte 3.

Le chef d'état-major des armées,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création et organisation des bases de défense pilotes (BdDp) et fixant les attributions des commandants des bases de défense pilotes,

Décide :

Art. 1er. Les officiers dont le nom suit sont désignés pour exercer les fonctions de commandant de base de défense pilote à la relève du poste :

- BdDp d'Avord : colonel Laurent **Rataud** en relève du colonel Jean-Christophe **Zimmerman** à compter du 1er juillet 2010 ;

- BdDp de Creil : colonel Patrice **Sauve**, en relève du général de brigade aérienne Jean-François **Furet** à compter du 25 août 2010 ;

- BdDp de Rennes : colonel Marc **Paitier** en relève du commissaire colonel Alain **Herve** à compter du 1er septembre 2010 ;

- BdDp de Brest : contre amiral Charles-Henri **Leulier de la Faverie du Che** en relève du contre amiral Franck **Josse** à compter du 6 septembre 2010.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le général de corps aérien,
sous-chef d'état-major soutien,

Eric ROUZAUD.